LES FORMATIONS CLER 2019

CLER RÉSEAU POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La formation au service des transitions professionnelles

Depuis 2017, le CLER est organisme de formation et développe une activité de formation à la fois pour accélérer le déploiement de ses outils et dispositifs, mais également pour accompagner l'évolution des structures adhérentes. Cette activité s'inscrit en complément des interventions, partenariats avec d'autres organismes de formation ou apport d'expertise sur des parcours de formation. Le CLER vise ainsi à :

· diffuser une expertise acquise et capitalisée par le réseau,

· transmettre des outils permettant d'accélérer la transition énergétique sur le terrain,

· consolider le réseau des adhérents et sa capacité à « faire ensemble ».

L'énergie nous concerne tous !

Depuis 1984, le CLER - Réseau pour la transition énergétique défend et accompagne la montée en puissance des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie dans le paysage énergétique français. Grâce à un réseau d'acteurs locaux précurseurs, l'association poursuit son objectif d'accélérer la transition énergétique sur le terrain. En innovant sans cesse et en élaborant des pratiques vertueuses et reproductibles, ces professionnels engagés forment une société civile déjà en mouvement dans les territoires.

Qui sommes-nous ?

- Des collectivités qui visent la couverture de leurs besoins énergétiques, après les avoir réduits au maximum, par les énergies renouvelables locales.
- Des associations qui accompagnent des citoyens, des professionnels et des collectivités pour qu'ils modifient leurs comportements en faveur des économies d'énergie, dans les bâtiments et les moyens de transport.
- Des entreprises, petites ou grandes, qui développent les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique au quotidien.
- Des organismes de formation qui proposent des contenus de qualité et des méthodes pédagogiques adaptées et accompagnent les transitions professionnelles.

La transition énergétique : ça marche !

Notre mission est simple : offrir aux acteurs locaux un espace d'échange pour imaginer, réaliser et diffuser les alternatives concrètes aux énergies fossiles et nucléaire.

Fort de ce travail en réseau et de l'expertise de ses membres, le CLER porte à l'échelle nationale une vision cohérente et transversale de l'énergie, et formule des propositions auprès des pouvoirs publics et dans les médias.

Il se fait ainsi la voix des associations environnementales notamment au Conseil supérieur de l'énergie et au Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique.

SOMMAIRE

METTRE EN ŒUVRE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DANS LES TERRITOIRES

4

TER-1

Destination TEPOS : une méthode de sensibilisation et d'appropriation des enjeux de la transition énergétique par les acteurs locaux

5

TER-2

Outil TETE : Transition Écologique – Territoires - Emplois

Estimer la création d'emplois par la transition écologique dans les territoires

RENFORCER LES ACTEURS PIONNIERS ET DÉVELOPPER LA COOPÉRATION DANS LES TERRITOIRES

6

ADH-1

Sectorisation & filialisation des associations : comprendre les enjeux

7

ADH-2

Sectorisation & filialisation des associations : définir sa stratégie

8

ADH-3

Sectorisation & filialisation des associations : mettre en œuvre

9

ADH-4

At'RAPP Manager dans le secteur associatif et de l'ESS : initiation

10

ADH-5

At'RAPP Manager dans le secteur associatif et de l'ESS : approfondissement

11

ADH-6

At'RAPP Manager dans le secteur associatif et de l'ESS : perfectionnement

12

ADH-7

At'RAPP

Conduire un projet en environnement complexe: initiation

13

ADH-8

At'RAPP

Conduire un projet en environnement complexe: approfondissement

AT'RAPP C'EST QUOI ?

At'RAPP est né d'une envie de faire expérimenter aux professionnel·les un espace réflexif où l'intelligence collective et le soutien du groupe permettent des apprentissages durables en lien avec leurs pratiques quotidiennes. La pédagogie d'At'RAPP s'inspire du co-développement professionnel et de l'approche narrative. Les savoirs de chaque participant·e sont utilisés pour permettre la progression du groupe, et complétés si besoin par des apports spécifiques immédiatement transposables aux situations individuelles. Le CLER soutient cette approche.

FORMATION TER-1

DESTINATION TEPOS : une méthode de sensibilisation et d'appropriation des enjeux de la transition énergétique par les acteurs locaux

DESTINATION TEPOS

Solagro et l'Institut négaWatt ont développé *Destination TEPOS* : une méthode s'appuyant sur un tableur permettant l'évaluation simplifiée de la situation énergie-climat, puis un plateau et des cartes à jouer permettant la co-construction du futur énergétique du territoire.

Destination TEPOS est une démarche de sensibilisation et d'appropriation de la transition énergétique par les collectivités locales et acteurs locaux, qui place les participants en situation d'acteurs. Elle fait appel à des registres qui sont rarement mobilisés : les participants sont invités à construire eux-mêmes leur scénario, dans un esprit ludique et collaboratif, de manière très libre et ouverte.

→ *Vous souhaitez savoir ce qu'en pensent les ancien·nes participant·es et comment la méthode Destination TEPOS est utilisée dans les territoires ? Retrouvez des articles dédiés sur le site : www.destinationtepos.fr*

OBJECTIFS

- Être en mesure de préparer et animer la méthode Destination TEPOS.
- Maîtriser le fonctionnement et les principales hypothèses méthodologiques du tableur « DiagFlash Destination TEPOS ».
- Assimiler les positionnements possibles de l'animation, en identifiant les étapes préalables et ultérieures.
- S'approprier les différents rôles et postures des participant.es à l'animation (animateur.trices, expert.es, observateur.trices, etc.).

CONTENU

- Introduction au dispositif *Destination TEPOS* : outils et règles du jeu (ce que fait l'outil, ce que ne fait pas l'outil, la démarche…).
- Manipulation du jeu : présentation des grandes catégories de cartes et approche de calcul.
- Animation du jeu : comment poser les règles du jeu, déroulé type d'un atelier.
- Construction du jeu et trajectoire (à partir des exemples de vos territoires).
- Prise en main du tableur : architecture, données à remplir, données par défaut, mode expert.
- Appropriation des résultats pour construire la trajectoire et le jeu
- Atelier de mise en situation (jeu de rôles).
- Debriefing sur l'animation du jeu : comment valoriser/transformer les cartes jouées en scénario énergétique partagé ?

DÉMARCHE DE FORMATION

- Alternance d'apports et de partage d'expériences.
- Mise en situation sur un territoire fictif.
- Suivi collectif après chaque séquence.

PUBLIC CIBLE

Chargé.es de mission Énergie climat, PCAET, TEPOS, cadres et agent.es des collectivités, syndicats et consultant.es.

PRÉREQUIS

Disposer de connaissances de base sur l'énergie (principes physiques, unités, enjeux territoriaux de l'énergie) et d'une expérience d'animation d'atelier et réunion.

INTERVENANT.ES

Solagro, Institut négaWatt et CLER – Réseau pour la transition énergétique.

DATES ET LIEU

- **1,5 jour** de formation.
- Sessions les **25** (après-midi) et **26 juin 2019** et **20** (après-midi) et **21 novembre 2019.**
- **Lieu :** Montreuil (93).
- **Autres sessions sur demande :** nous contacter par mail : formation@destinationtepos.fr

FRAIS PÉDAGOGIQUES

1000 TTC*. Supports de formation et déjeuners compris. Frais de transport, repas et hébergement à la charge des participant.es. Ce montant n'inclut pas les frais de licence de l'outil.

** Prix TTC : activité non assujettie à la TVA.*

INSCRIPTION

→ Compléter le formulaire de manifestation d'intérêt en ligne

FORMATION TER-2

OUTIL TETE : Transition écologique – Territoires – Emplois. Estimer la création d'emplois par la transition écologique dans les territoires

TETE
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
TERRITOIRES EMPLOIS

TETE est un outil développé par le Réseau Action Climat et l'ADEME, avec l'appui du CIRED, permettant d'effectuer une estimation des emplois créés à travers des politiques de transition écologique à l'échelle d'un territoire pour chaque année d'ici à 2050.

➜ Gratuit et téléchargeable librement en ligne sur : territoires-emplois.org

L'outil se base sur des données disponibles dans un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) ou tout autre travail de prospective énergétique. Il peut être utilisé à tout type d'échelle territoriale (commune, bassin d'emplois, EPCI, département, région, France). Il permet de renforcer l'argumentaire des co-bénéfices en termes de création d'emplois en faveur de politiques climat-énergie et emplois-formations ambitieuses à l'échelle locale.

OBJECTIFS

- Comprendre le fonctionnement, les avantages et limites de l'outil TETE.
- Être en capacité d'adapter de manière autonome les données d'un scénario de transition territoriale au format de l'outil TETE.
- Savoir interpréter, utiliser et valoriser les résultats issus de l'outil TETE.

CONTENU

- Cadrage thématique (co-bénéfices de la transition énergétique).
- Méthodologie de l'outil TETE, principes, avantages et limites de l'outil.
- Exercices en sous-groupes : adapter les données d'un scénario de transition à l'outil TETE, évaluer les emplois de ce scénario, modifier les paramètres de l'outil.
- Savoir utiliser les résultats de l'outil.
- Conclusion et évaluation de la session.

DÉMARCHE DE FORMATION

- Alternance d'apports et de partage.
- Analyse de dossiers ou cas proposés par les participant·es.
- Suivi collectif après chaque séquence.

PUBLIC CIBLE

Chargé·e de mission / de projet Energie Climat ou Développement économique local / prospective au sein de collectivités territoriales (hors Outre-mer), bureaux d'études, services déconcentrés de l'État, directions régionales de l'ADEME, Associations locales spécialisées sur les politiques locales de transition écologique…

PRÉREQUIS

- Maîtriser l'outil tableur (Excel, OpenOffice, LibreOffice…).
- Disposer d'une connaissance des politiques climat énergie territoriales.
- Avoir des notions de base en économie.

INTERVENANT.ES

Laurence HAEUSLER, statisticienne économiste chez IN NUMERI, ou Baptiste ARNAUD, chef de projet au cabinet Transitions.

DATES ET LIEU

- **1 jour** de formation.
- Sessions le **jeudi 21 mars** 2019 et **mardi 15 octobre 2019.**
- **Lieu :** Montreuil (93).
- **Autres sessions sur demande :** nous contacter.

FRAIS PÉDAGOGIQUES

490 €* (440€* pour les structures adhérentes au CLER). Supports de formation et déjeuner compris. Frais de transport, repas et hébergement à la charge des participant.es.

** Prix TTC : activité non assujettie à la TVA.*

INSCRIPTION
➜ Compléter le formulaire de manifestation d'intérêt en ligne

FORMATION ADH-1

SECTORISATION & FILIALISATION DES ASSOCIATIONS : comprendre les enjeux

Le cadre d'intervention des associations de l'environnement est en pleine évolution avec l'essor de la transition écologique : repositionnement des acteurs, définition des activités d'intérêt général, recours au subventionnement, etc. Certaines structures peuvent faire le choix de développer des activités qualifiées de « lucratives ». Cette lucrativité n'est pas sans incidence pour l'association. Cette formation a pour ambition d'apporter, avec clarté et pédagogie, toutes les clés pour comprendre les conséquences d'une telle évolution et intégrer ces enjeux dans la stratégie de l'association.

➜ Cette formation s'inscrit dans un parcours composé de trois formations :
COMPRENDRE LES ENJEUX (ADH-1)
DÉFINIR SA STRATÉGIE (ADH-2)
METTRE EN ŒUVRE (ADH-3)

OBJECTIFS

- Connaître les incidences du développement d'activités lucratives sur le régime fiscal de l'association notamment.
- Savoir se poser les bonnes questions avant de décider de développer des activités lucratives.

CONTENU

Séquence 1 : rappel de la méthode d'analyse de l'administration fiscale (gestion, concurrence, règle des 4P).

Séquence 2 : incidence de la lucrativité d'une activité pour l'association.

- Assujettissement aux impôts commerciaux.
- Application de cas particuliers d'exonération.

Séquence 3 : coexistence d'activités lucratives et non lucratives.

- Soumission aux impôts commerciaux : impact sur le plan économique, impact en termes de mécénat.
- Sectorisation : conditions, incidences.
- Filialisation : conditions, incidences.

DÉMARCHE DE FORMATION

- Alternance d'apports et de partage d'expériences.
- Mise en situation à partir de cas proposés par les participant·es.
- Suivi collectif après chaque séquence.

PUBLIC CIBLE

Directeur·trices d'association, comptables, responsables administratifs et financiers, trésorier·ères et autres dirigeant·es bénévoles.

PRÉREQUIS

Aucun pré-requis n'est nécessaire. Un questionnaire de positionnement est transmis aux participant·es en amont de la formation afin de mieux connaître leur profil et leurs attentes.

INTERVENANT.ES

Maître CLAVAGNIER ou Maître GUILLAUME (Cabinet Alcya Conseil), Avocates au Barreau de Lyon et spécialistes du secteur associatif.

DATES ET LIEU

- **1 jour** de formation.
- Sessions le **mardi 19 mars 2019** et **jeudi 19 septembre 2019**.
- **Lieu :** Montreuil (93).
- **Autres sessions sur demande :** nous contacter par mail (formation@cler.org).

FRAIS PÉDAGOGIQUES

490 €* (440€* pour les structures adhérentes au CLER), supports de formation et déjeuner compris. Frais de transport, repas et hébergement à la charge des participant.es.

** Prix TTC : activité non assujettie à la TVA.*

INSCRIPTION

➜ Compléter et renvoyer par mail (formation@cler.org) le bulletin d'inscription en ligne

FORMATION ADH-2

SECTORISATION & FILIALISATION DES ASSOCIATIONS : définir sa stratégie

Le cadre d'intervention des associations de l'environnement est en pleine évolution avec l'essor de la transition écologique : repositionnement des acteurs, définition des activités d'intérêt général, recours au subventionnement, etc. Certaines structures peuvent faire le choix de développer des activités qualifiées de « lucratives ». Cette lucrativité n'est pas sans incidence pour l'association. Cette formation a pour ambition d'apporter, avec clarté et pédagogie, toutes les clés pour comprendre les conséquences d'une telle évolution et définir la stratégie adaptée à la situation de son association.

➜ Cette formation s'inscrit dans un parcours composé de trois formations :
COMPRENDRE LES ENJEUX (ADH-1)
DÉFINIR SA STRATÉGIE (ADH-2)
METTRE EN ŒUVRE (ADH-3)

OBJECTIFS

- Apprécier l'opportunité de mettre en place une sectorisation ou une filialisation au sein de son association.
- Être capable de définir une stratégie de développement pour son association.

CONTENU

Séquence 1 : synthèse des enjeux associés à la filialisation et sectorisation.

- Analyse de l'administration fiscale.
- Incidence de la lucrativité d'une activité pour l'association.
- Coexistence d'activités lucratives et non lucratives.

Séquence 2 : mise en pratique d'une stratégie pour l'association et cas pratique.

- Identification et appréciation par les participant.es de leurs différentes activités.
- Évaluation de l'impact économique.

Séquence 3 : restitution, observations collectives et préconisations du formateur.

- Présentation des conclusions au groupe.
- Échanges et débats ouverts avec les autres participant.es.
- Apports et préconisations du formateurs.

DÉMARCHE DE FORMATION

- Alternance d'apports et de partage d'expériences.
- Mise en situation à partir de cas proposés par les participant·es.
- Suivi collectif après chaque séquence.

PUBLIC CIBLE

Directeur·trices d'association, comptables, responsables administratifs et financiers, trésorier·ères et autres dirigeant·es bénévoles.

PRÉREQUIS

Avoir suivi la formation ADH-1 : Sectorisation & filialisation des associations : comprendre les enjeux.

INTERVENANT.ES

Maître CLAVAGNIER ou Maître GUILLAUME (Cabinet Alcya Conseil), Avocates au Barreau de Lyon et spécialistes du secteur associatif.

DATES ET LIEU

- **1 jour** de formation.
- Session le **mardi 7 mai 2019**.
- **Lieu :** Montreuil (93).
- **Autres sessions sur demande :** nous contacter par mail (formation@cler.org).

FRAIS PÉDAGOGIQUES

490 €* (440€* pour les structures adhérentes au CLER), supports de formation et déjeuner compris. Frais de transport, repas et hébergement à la charge des participant.es.

** Prix TTC : activité non assujettie à la TVA.*

INSCRIPTION

➜ Compléter et renvoyer par mail (formation@cler.org) le bulletin d'inscription en ligne

FORMATION ADH-3

SECTORISATION & FILIALISATION DES ASSOCIATIONS : mettre en œuvre

Le cadre d'intervention des associations de l'environnement est en pleine évolution avec l'essor de la transition écologique : repositionnement des acteurs, définition des activités d'intérêt général, recours au subventionnement, etc. Certaines structures peuvent faire le choix de développer des activités qualifiées de « lucratives ». Cette lucrativité n'est pas sans incidence pour l'association. Cette formation a pour ambition d'apporter, avec clarté et pédagogie, toutes les clés pour envisager un développement, direct ou indirect, des activités lucratives de l'association, comprendre l'intérêt et la manière de sectoriser et/ou de filialiser et enfin, de pouvoir prendre, en connaissance de cause, les décisions nécessaires à la clarification du régime fiscal de l'association.

➜ Cette formation s'inscrit dans un parcours composé de trois formations :
COMPRENDRE LES ENJEUX (ADH-1)
DÉFINIR SA STRATÉGIE (ADH-2)
METTRE EN ŒUVRE (ADH-3)

OBJECTIFS

- Maîtriser le cadre juridique et fiscal de la soumission aux impôts commerciaux, de la sectorisation et de la filialisation.
- Comprendre les impacts des choix de gestion opérés dans le temps.

CONTENU

Séquence 1 : soumission aux impôts commerciaux et applications des exercices (Contribution économique territorial, impôt sur les sociétés, taxe sur la valeur ajoutée).

Séquence 2 : mise en œuvre de la sectorisation - Création de secteurs distincts - Application d'une comptabilité analytique.

Séquence 3 : mise en œuvre de la filialisation.

- Filialisation associative : avantages et inconvénients / Statuts et formalités / Calendrier.
- Filialisation commerciale des différentes formes juridiques possibles : avantages et inconvénients / Statuts et formalités / Précaution pour préserver le régime fiscal de l'association / Calendrier.

DÉMARCHE DE FORMATION

- Alternance d'apports et de partage d'expériences.
- Mise en situation à partir de cas proposés par les participant·es.
- Suivi collectif après chaque séquence.

PUBLIC CIBLE

Directeur·trices d'association, comptables, responsables administratifs et financiers, trésorier·ères et autres dirigeant·es bénévoles.

PRÉREQUIS

Avoir suivi les formation ADH-1 : sectorisation & filialisation des associations : comprendre les enjeux, et ADH-2 : sectorisation & filialisation des associations : définir sa stratégie.

INTERVENANT.ES

Maître CLAVAGNIER ou Maître GUILLAUME (Cabinet Alcya Conseil), Avocates au Barreau de Lyon et spécialistes du secteur associatif.

DATES ET LIEU

- **1 jour** de formation.
- Session le jeudi **10 octobre 2019**.
- **Lieu :** Montreuil (93).
- **Autres sessions sur demande :** nous contacter par mail (formation@cler.org).

FRAIS PÉDAGOGIQUES

490 €* (440€* pour les structures adhérentes au CLER), supports de formation et déjeuner compris. Frais de transport, repas et hébergement à la charge des participant.es.

** Prix TTC : activité non assujettie à la TVA.*

INSCRIPTION

➜ Compléter et renvoyer par mail (formation@cler.org) le bulletin d'inscription en ligne

FORMATION ADH-4

AT'RAPP MANAGER DANS LE SECTEUR ASSOCIATIF ET DE L'ESS : initiation

Comment aborder la question du temps de présence au travail et du calcul des heures et jusqu'où s'adapter pour le bien-être des salarié·es ? Comment arbitrer l'attribution d'une nouvelle mission en préservant l'ambiance de travail et la coopération ? Quel rôle dois-je jouer en tant que manager dans ma stucture et quel rôle ai-je envie de jouer ?

Les formations At'RAPP Manager dans le secteur associatif et de l'ESS s'adressent aux personnes en situation de management, déjà formées ou non, et qui souhaitent développer leur posture managériale en accord avec leurs valeurs et celles de leur structure.

Mobilisant à la fois la participation de chacun·e dans le collectif et une réflexion individuelle sur ses propres sujets de questionnement, At'RAPP permet également de générer des habitudes de travail novatrices entre les membres du groupe, et constituer un élément fédérateur entre structures à l'échelle d'un territoire.

OBJECTIFS

- Explorer sa posture de manager.
- Développer ses capacités d'écoute et de communication.
- Découvrir une posture favorisant la coopération à travers l'intelligence collective.

CONTENU

- Partage des représentations sur le management et les spécificités du secteur associatif et de l'ESS.
- Les postures de manager dans l'ESS.
- Écoute et prise en compte des besoins dans la relation de management (avec un·e salarié·e, bénévole, coopérateur·trice…).
- Étude d'une situation.
- Synthèse de la journée.

DÉMARCHE DE FORMATION

- Alternance d'apports théoriques et d'études de situations concrètes vécues par les participant·es.
- Pédagogie intégrative.
- Suivi collectif après chaque séquence.

PUBLIC CIBLE
Bénévoles et salarié·es d'associations, mutuelles, coopératives, fondations, en situation de management.

PRÉREQUIS
Être en situation de management dans une association / structure de l'ESS.

INTERVENANT.ES
Laurène BREGEAULT ou Céline PASQUET, coachs et consultantes.

DATES ET LIEU
- **1 jour** de formation.
- Sessions le **03 mai 2019** à Bordeaux, **17 mai 2019** à Nantes,**16 mai 2019** à Montreuil. Sessions sur Lille et Lyon en cours de **programmation.**
- **Autres sessions sur demande :** nous contacter par mail (formation@cler.org).

FRAIS PÉDAGOGIQUES
490 €* (440€* pour les structures adhérentes au CLER), supports de formation et déjeuner compris. Frais de transport, repas et hébergement à la charge des participant.es.

** Prix TTC : activité non assujettie à la TVA.*

INSCRIPTION
→ Inscription en ligne sur le site du CLER

FORMATION ADH-5

AT'RAPP MANAGER DANS LE SECTEUR ASSOCIATIF ET DE L'ESS : approfondissement

Comment aborder la question du temps de présence au travail et du calcul des heures et jusqu'où s'adapter pour le bien-être des salarié·es ? Comment arbitrer l'attribution d'une nouvelle mission en préservant l'ambiance de travail et la coopération ? Quel rôle dois-je jouer en tant que manager dans ma stucture et quel rôle ai-je envie de jouer ?

Les formations At'RAPP Manager dans le secteur associatif et de l'ESS s'adressent aux personnes en situation de management, déjà formées ou non, et qui souhaitent développer leur posture managériale en accord avec leurs valeurs et celles de leur structure.

Mobilisant à la fois la participation de chacun·e dans le collectif et une réflexion individuelle sur ses propres sujets de questionnement, At'RAPP permet également de générer des habitudes de travail novatrices entre les membres du groupe, et constituer un élément fédérateur entre structures à l'échelle d'un territoire.

OBJECTIFS

- Développer sa posture de manager.
- Approfondir ses capacités d'écoute et de communication.
- Développer sa créativité dans la gestion des situations managériales.

CONTENU

- **Jour 1 :** spécificités du management dans l'ESS : rôles et place du manager / Les étapes de la relation de travail / Études de situations 1 et 2.
- **Jour 2 :** découvrir son propre mode de communication / Mieux communiquer en fonction de ses besoins et de la situation / Études de situation 3 et 4.
- **Jour 3 :** savoir dénouer un blocage, un conflit. Comprendre les différentes postures d'écoute / Études de situation 5 et 6. Bilan et évaluation de la formation (groupes de 5 à 6 participant·es uniquement)
- **Jour 4** (groupes de 7 à 8 participant·es uniquement) : renforcement des capacités d'écoute / Études de situation 7 et 8 / Bilan et évaluation de la formation.

DÉMARCHE DE FORMATION

- Alternance d'apports théoriques et d'études de situations concrètes vécues par les participant·es.
- Pédagogie intégrative.
- Suivi collectif après chaque séquence.

PUBLIC CIBLE
Bénévoles et salarié·es d'associations, mutuelles, coopératives, fondations, en situation de management.

PRÉREQUIS
Être en situation de management dans une association / structure de l'ESS et avoir suivi la formation ADH-4 : At'RAPP Manager dans le secteur associatif et de l'ESS : initiation

INTERVENANT.ES
Laurène BREGEAULT ou Céline PASQUET, coachs et consultantes.

DATES ET LIEU
- **3 jours** pour 5 à 6 participant·es, **4 jours** pour 7 à 8 participant·es.
- Dates à définir avec les structures intéressées.
- **Autres sessions sur demande :** nous contacter par mail (formation@cler.org).

FRAIS PÉDAGOGIQUES
1200€ TTC*/participant·e pour les formations de 3 jours, **1400€ TTC*/** participant·e pour les formations de 4 jours, supports de formation et déjeuner compris. Frais de transport, repas et hébergement à la charge des participant.es.

** Prix TTC : activité non assujettie à la TVA.*

INSCRIPTION
➜ Inscription en ligne sur le site du CLER

FORMATION ADH-6

AT'RAPP MANAGER DANS LE SECTEUR ASSOCIATIF ET DE L'ESS : perfectionnement

Comment aborder la question du temps de présence au travail et du calcul des heures et jusqu'où s'adapter pour le bien-être des salarié·es ? Comment arbitrer l'attribution d'une nouvelle mission en préservant l'ambiance de travail et la coopération ? Quel rôle dois-je jouer en tant que manager dans ma stucture et quel rôle ai-je envie de jouer ?

Les formations At'RAPP Manager dans le secteur associatif et de l'ESS s'adressent aux personnes en situation de management, déjà formées ou non, et qui souhaitent développer leur posture managériale en accord avec leurs valeurs et celles de leur structure. Mobilisant à la fois la participation de chacun·e dans le collectif et une réflexion individuelle sur ses propres sujets de questionnement, At'RAPP permet également de générer des habitudes de travail novatrices entre les membres du groupe, et constituer un élément fédérateur entre structures à l'échelle d'un territoire.

OBJECTIFS

- S'entraîner et perfectionner les habiletés acquises dans les modules précédents (écoute active, reformulation, questionnement exploratoire).
- Savoir mobiliser l'intelligence collective au sein de son équipe.

CONTENU

- **Jour 1 :** comprendre les mécanismes de la coopération / tudes de situations 1 et 2.
- **Jour 2 :** repérer et lever les freins à la coopération / Études de situation 3 et 4.
- **Jour 3 :** maintenir la coopération dans le changement / Études de situation 5 et 6 / Bilan et évaluation de la formation (groupes de 5 à 6 participant·es uniquement).
- **Jour 4** (groupes de 7 à 8 participant·es uniquement) : études de situation 7 et 8 / Bilan et évaluation de la formation.

DÉMARCHE DE FORMATION

- Alternance d'apports théoriques et d'études de situations concrètes vécues par les participant·es.
- Pédagogie intégrative.
- Suivi collectif après chaque séquence.

PUBLIC CIBLE
Bénévoles et salarié·es d'associations, mutuelles, coopératives, fondations, en situation de management.

PRÉREQUIS
Être en situation de management dans une association / structure de l'ESS et avoir suivi la formation ADH-5 : At'RAPP Manager dans le secteur associatif et de l'ESS : approfondissement.

INTERVENANT.ES
Laurène BREGEAULT ou Céline PASQUET, coachs et consultantes.

DATES ET LIEU
- **3 jours** pour 5 à 6 participant·es, **4 jours** pour 7 à 8 participant·es.
- Dates à définir avec les structures intéressées.
- **Autres sessions sur demande :** nous contacter par mail (formation@cler.org).

FRAIS PÉDAGOGIQUES
1200€ TTC*/participant·e pour les formations de 3 jours, **1400€ TTC***/participant·e pour les formations de 4 jours, supports de formation et déjeuner compris. Frais de transport, repas et hébergement à la charge des participant.es.

** Prix TTC : activité non assujettie à la TVA.*

INSCRIPTION
→ Inscription en ligne sur le site du CLER

FORMATION ADH-7

AT'RAPP CONDUIRE UN PROJET EN ENVIRONNEMENT COMPLEXE : initiation

Comment conduire un projet quelque soit sa taille et auquel participent éventuellement plusieurs acteurs, intégrés au collectif de travail ou non ? Quelles solutions identifier aux situations concrètes insatisfaisantes rencontrées, afin d'améliorer la coopération à travers ce projet ?

Les formations At'RAPP Conduire un projet en environnement complexe s'adressent aux personnes en charge de missions ou projets, déjà formées ou non. Mobilisant à la fois la participation de chacun·e dans le collectif et une réflexion individuelle sur ses propres sujets de questionnement, At'RAPP permet également de générer des habitudes de travail novatrices entre les membres du groupe.

OBJECTIFS

- Explorer sa posture de responsable de projets.
- Identifier les parties prenantes de son projet et les modes relationnels adaptés.
- Découvrir une posture favorisant la coopération à travers l'intelligence collective.

CONTENU

- Partage des représentations sur la conduite de projets.
- Les relations avec les différents acteurs d'un projet.
- Appréhender la complexité d'un environnement professionnel.
- Étude d'une situation.
- Synthèse de la journée.

DÉMARCHE DE FORMATION

- Alternance d'apports théoriques et d'études de situations concrètes vécues par les participant·es.
- Pédagogie intégrative.
- Suivi collectif après chaque séquence.

PUBLIC CIBLE
Responsables ou chargé·es de projets, mission, développement au sein de structures associatives, de l'ESS ou de collectivités.

NB : afin de favoriser l'expression libre de chacun·e, l'inscription est limitée à une seule personne par structure.

PRÉREQUIS
Être en situation de conduire des projets en environnements complexes, multi-acteurs internes et externes (partenaires, prestataires…).

INTERVENANT.ES
Laurène BREGEAULT ou Céline PASQUET, coachs et consultantes.

DATES ET LIEU
- **1 jour** de formation.
- Sessions le **24 avril 2019** à Lyon, **28 juin 2019** à Montreuil, **27 septembre 2019** à Nantes. Sessions sur Bordeaux, Montpellier et Dijon en cours de programmation.
- **Autres sessions sur demande :** nous contacter par mail (formation@cler.org)

FRAIS PÉDAGOGIQUES
490 €* (440€* pour les structures adhérentes au CLER), supports de formation et déjeuner compris. Frais de transport, repas et hébergement à la charge des participant.es.

** Prix TTC : activité non assujettie à la TVA.*

INSCRIPTION
→ Inscription en ligne sur le site du CLER

FORMATION ADH-8

AT'RAPP CONDUIRE UN PROJET EN ENVIRONNEMENT COMPLEXE : approfondissement

Comment conduire un projet quelque soit sa taille et auquel participent éventuellement plusieurs acteurs, intégrés au collectif de travail ou non ? Quelles solutions identifier aux situations concrètes insatisfaisantes rencontrées, afin d'améliorer la coopération à travers ce projet ?

Les formations At'RAPP Conduire un projet en environnement complexe s'adressent aux personnes en charge de missions ou projets, déjà formées ou non. Mobilisant à la fois la participation de chacun·e dans le collectif et une réflexion individuelle sur ses propres sujets de questionnement, At'RAPP permet également de générer des habitudes de travail novatrices entre les membres du groupe.

OBJECTIFS

- Améliorer son aisance dans la conduite de projets complexes.
- Savoir se situer dans un collectif de travail.
- Mettre en place des coopérations efficaces au service de son projet.
- Développer une posture favorisant la coopération à travers l'intelligence collective.

CONTENU

- **Jour 1** : faire vivre la coopération dans les relations avec les différents acteurs du projet / Repérer et lever les freins à la coopération / Études de situations 1 et 2.
- **Jour 2** : animation, facilitation : outils et posture / Coordonner le travail collaboratif / Études de situation 3 et 4.
- **Jour 3** : maintenir la coopération dans le changement / Clore la coopération / Études de situation 5 et 6 / Bilan et évaluation de la formation (groupes de 5 à 6 participant·es uniquement).
- **Jour 4** (groupes de 7 à 8 participant·es uniquement) : études de situation 7 et 8 / Bilan et évaluation de la formation.

DÉMARCHE DE FORMATION

- Alternance d'apports théoriques et d'études de situations concrètes vécues par les participant·es.
- Pédagogie intégrative.
- Suivi collectif après chaque séquence.

PUBLIC CIBLE

Responsables ou chargé·es de projets, mission, développement au sein de structures associatives, de l'ESS ou de collectivités.

NB : afin de favoriser l'expression libre de chacun·e, l'inscription est limitée à une seule personne par structure.

PRÉREQUIS

Être en situation de conduire des projets en environnements complexes, multi-acteurs internes et externes (partenaires, prestataires…) et avoir suivi la formation ADH-7 : At'RAPP Conduire un projet en environnement complexe : initiation.

INTERVENANT.ES

Laurène BREGEAULT ou Céline PASQUET, coachs et consultantes.

DATES ET LIEU

- **3 jours** pour 5 à 6 participant·es, **4 jours** pour 7 à 8 participant·es.
- Dates à définir avec les structures intéressées.
- **Autres sessions sur demande :** nous contacter par mail (formation@cler.org)

FRAIS PÉDAGOGIQUES

1200€ TTC*/participant·e pour les formations de 3 jours, **1400€** TTC*/participant·e pour les formations de 4 jours, supports de formation et déjeuner compris. Frais de transport, repas et hébergement à la charge des participant.es.

** Prix TTC : activité non assujettie à la TVA.*

INSCRIPTION

➜ Inscription en ligne sur le site du CLER

ACCÈS ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES FORMATIONS

La formation est un droit pour tou·tes tout au long de la vie. Elle est encadrée par différents textes et dispositifs de financement qui peuvent être sollicités en fonction de votre statut et de votre projet.

Si vous souhaitez vous former en tant que salarié·e d'une structure adhérente à un organisme chargé de la collecte des fonds de la formation professionnelle continue (OPCA), les formations du CLER peuvent être prises en charge au titre de la formation professionnelle continue.

Pour savoir dans quelles conditions, prendre contact dès que possible avec l'OPCA auquel votre structure cotise. Le CLER–Réseau pour la transition énergétique répond aux critères de qualité du « Datadock » et est référencé par Uniformation, l'Agefos, le Fafiec… Faites le savoir à votre OPCA lors de vos démarches de financement.

Le CLER – Réseau pour la transition énergétique s'engage à délivrer une prestation de formation de qualité, conformément au décret n°2015-790 du 30 juin 2015.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE RÈGLEMENT

L'inscription aux stages de formation est à effectuer auprès du CLER – Réseau pour la transition énergétique en renvoyant un bulletin d'inscription complété, préférentiellement par voie électronique. L'inscription vaut acceptation par le stagiaire et le cas échéant son organisme des présentes conditions générales de vente et du règlement intérieur.

Conformément à la réglementation en vigueur, le stagiaire dispose d'un délai de rétractation de 7 jours à compter de la date de son inscription, rétractation à faire valoir le cas échéant par écrit au CLER – Réseau pour la transition énergétique.

À l'issue de ce délai, le stagiaire doit régler un acompte de 30% du montant de la formation au CLER – Réseau pour la transition énergétique. L'intégralité du montant de la formation doit parvenir au CLER – Réseau pour la transition énergétique avant le début de la formation, accompagnée de la convention de formation paraphée et signée.

Par dérogation, pour les organismes du secteur public et eux seuls :

- l'acompte et le règlement peuvent être remplacés par un bon de commande transmis avant le début de la formation, accompagné de la convention de formation paraphée et signée,
- le règlement peut être effectué à l'issue de la formation dans un délai de 30 jours fin de mois.

En cas de retard de paiement, des intérêts égaux à 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi 2008-776) seront appliqués ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Décret 2012-1115).

L'inscription donne automatiquement lieu à l'envoi par mail au stagiaire d'une convocation, du contrat ou de la convention de formation, de la facture, ainsi que les dates, les horaires, le programme détaillé et le plan d'accès à la formation.

Le CLER – Réseau pour la transition énergétique se réserve le droit d'invalider une inscription, en fonction des places disponibles et de l'absence des prérequis éventuels nécessaires.

Les formations du CLER – Réseau pour la transition énergétique entrent dans le champ de la formation professionnelle continue.

MODALITÉS D'ANNULATION

Tout désistement doit être signalé le plus tôt possible, par écrit. Un désistement intervenant entre 15 jours et 7 jours avant le début de la formation fera l'objet d'une facturation de 50% du montant de la formation. Pour un désistement intervenant moins de 7 jours avant le début de la formation, la totalité des droits d'inscription sera demandée. Toute action de formation débutée (session, journée, module) est due intégralement.

En cas d'absence non signalée dans les délais mentionnés ci-dessus ou d'absence partielle non justifiée à une partie de la formation, l'action de formation sera considérée comme débutée et due intégralement.

Le CLER – Réseau pour la transition énergétique se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une formation.

PRIX

Les prix indiqués sont net de taxe (exonération des organismes de formations). Ils comprennent la participation à la formation, les supports pédagogiques remis aux stagiaires et les déjeuners, sauf mentions contraires.

PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME COLLECTEUR AGRÉÉ - OPCA

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le client, il appartient à celui-ci d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas avant le 1er jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés au client.

Je connaissais assez bien l'outil Destination TEPOS avant, pour avoir échangé avec des utilisateurs. J'ai beaucoup apprécié les temps d'échanges et de mise en situation au long des deux jours, la formation est très interactive. A l'issue de la formation, je me sentais complètement en mesure de préparer et animer la méthode Destination TEPOS de manière autonome. Au printemps 2018, j'ai utilisé la méthode une quinzaine de fois au printemps auprès de citoyen·nes, lycéen·nes et élu·es, avec succès.

Alexandre Chevillon
***Chargé de mission énergie** du Parc des Grands Causses.*

Je souhaite recommander très chaudement la formation At'RAPP Manager dans le secteur associatif et de l'ESS. Notre groupe est constitué de six directeur·trices et déjà, nous n'envisageons plus de nous passer de ce fonctionnement, tellement il nous apporte en matière d'écoute, de soutien, mais également d'efficacité dans l'élaboration de solutions.

Sandrine Buresi
***Directrice** de GEFOSAT*

La formation At'RAPP Manager dans le secteur associatif et de l'ESS m'a apporté des réponses concrètes à une situation réelle que j'avais proposée au groupe. Les réponses apportées par d'autres stagiaires à des situations proposées par ailleurs m'ont permis d'enrichir ma capacité à appréhender des situations parfois complexes, sur la grille des salaires par exemple. Le pragmatisme d'un groupe vaut tous les coachs extérieurs au monde !

Frédéric Marchand
***Responsable énergie** au Pays de Fougères*

NOUS CONTACTER

CLER – Réseau pour la transition énergétique.
47 avenue Pasteur - Mundo M
93100 Montreuil
T/ 0155 86 80 00
M/ formation@cler.org
SIRET : 35240043600056

Déclaration d'activité formation enregistrée sous le n°11930755993 auprès du préfet de la Région Ile-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

RETROUVEZ D'AUTRES FORMATIONS SUR LE SITE DU CLER

- *Les organismes de formation membres du CLER*
  → **https://cler.org/le-reseau/adherents/**
- *Un annuaire de formations dédiées à la transition énergétique :*
  → **https://cler.org/outils/formation/**